

PROCES-VERBAL

Conseil de Communauté

Du Jeudi 30 Mai 2024 à **19h00**

**à la Maison de l'Intercommunalité à La Fournière à
Pouzauges**

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Maison de l'Intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • accueil@paysdepouzauges.fr

Tél. 02 51 57 14 23

Numéro	Objet	Pages
CC30052401	RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	3 à 4
CC30052402	PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX - REVERSEMENT DES AIDES (SOLDE)	4 à 6
CC30052403	VOTE DE SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024	6
CC30052404	REMBOURSEMENT DIVERS - CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER, CENTRE AQUATIQUE, BUDGET GENERAL	6 à 7
CC30052405 à CC30052406	DECISIONS MODIFICATIVES	7
CC30052407	GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE	7 à 8
CC30052408	CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES ENTRE CITEO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT	8 à 10
CC30052409	CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION ET D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES SUR LE PAYS DE POUZAUGES	10 à 11
CC30052410	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE	11
CC30052411	PERSONNEL TERRITORIAL_RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU CENTRE AQUATIQUE	12 à 13

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 24 mai 2024

Membres présents : 25

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Anne BIZON, Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Mélanie MULOWSKY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir Christian PELLETIER, Madame Nicole FIORI donne pouvoir à Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Séverine DIGUET-HERBERT, Madame Anne-Claude LUMET donne pouvoir à Lydie AVOINE, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Alain SCHMUTZ, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Jean-Louis ROY en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux du Conseil du 09 avril et du 07 mai 2024.

I - ADMINISTRATION GENERALE

II - FINANCES

CC30052401 - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Exposé par Madame la Présidente

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, suite au contrôle mené en fin d'année 2022 et début d'année 2023, a notifié le rapport d'observations définitives des exercices 2017 et suivants, le 04 mai 2023 à la Communauté de Communes - *joint en annexe 01 pour mémoire.*

Le rapport vise à apprécier l'efficacité et l'efficience de l'organisation de l'établissement public de coopération intercommunale à travers les axes de contrôle suivants : la gouvernance intercommunale, l'intégration communautaire, les équilibres financiers intercommunaux, la qualité de l'information budgétaire et comptable, la situation financière, la commande publique et les actions menées face au changement climatique.

Le Conseil de Communauté s'est vu présenter le rapport lors de sa séance du 30 mai 2023.

Par application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, la Présidente de l'EPCI doit présenter devant l'assemblée délibérante, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'orientations définitives auprès de cette même assemblée délibérante, un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre.

Huit principales recommandations sont mentionnées dans le rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes ; il sera donc apporté une réponse à celles-ci dans le rapport en *annexe 02* à la présente notice (1^{ère} partie). En outre, d'autres observations ou mentions diverses, ayant plus particulièrement trait aux aspects financiers, ont été formulées dans le rapport de la Chambre ; il sera également apporté des précisions quant aux actions entreprises (2^{ème} partie - non exhaustif).

Frank Buquen expose plus en détails les éléments de réponse :

- Il évoque que le règlement intérieur relatif au sujet des conventions des conflits d'intérêt est une notion à intégrer. Il rappelle que la mise en retrait des élus à une délibération lorsque leur participation peut les placer en situation de conflit d'intérêts, est mentionnée dans les PV (par exemple sur les votes des subventions aux associations en cas de mandat détenu dans celles-ci).

- Il indique qu'un travail est en cours sur la mutualisation, quelques pistes ont déjà été mentionnées. Il évoque la fiabilisation des délais d'inventaire déjà entrepris avant le contrôle de la CRC.

- Il expose le principe d'égalité des candidats sur les contrats de commande publique, indique aussi qu'un travail sur les indicateurs est à mener notamment sur les éléments relatifs aux actions d'adaptations aux changements climatiques.

- Il rappelle qu'un pacte financier a été élaboré, qu'il s'agit d'un outil avec une programmation avec différents leviers. Il évoque la politique tarifaire sur les zones activités qui a été validée en Conseil communautaire.

- Il indique que la communication des informations relatives au budget va être déposée sur le site internet.

Délibération :

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur les actions entreprises suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, pour les exercices 2017 et suivants, tel que proposé en annexe à la présente délibération.***
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre ce document à la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, ainsi que la présente délibération.***

CC30052402 - PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX - REVERSEMENT DES AIDES (SOLDE)

Exposé par Madame Adeline Auberger

Dans le cadre du dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) contractualisé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et pour une durée de 5 ans, la Communauté de communes, porteuse du dispositif, a procédé à l'instruction à échéance de la deuxième année du dispositif. Pour rappel, un acompte de 50 % des sommes prévisionnelles de l'année 2 a été versé après décision du Conseil de Communauté (délibération n° CC26092308 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023).

Au regard de l'atteinte des indicateurs, à l'issue de cette deuxième année, le solde de la subvention (déjà versé par l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes étant collecteur des fonds puis verseur) va être versé aux 11 exploitants agricoles engagés dans le dispositif.

Au 30 avril 2024, la situation financière du dispositif est la suivante :

- Enveloppe prévisionnelle retenue par l'AELB sur 5 ans (2022-2026) : 768 105,00 €
- Annuité en 2022 / année 1 (incluant la régularisation) : 146 832,00 €
- Annuité en 2023 / année 2 (définitive) : 148 179,83 €
- Enveloppe restant disponible sur la période 2024-2026 : 473 093,17 €

La Communauté de Communes a versé 78 606,53 euros d'acompte (50 % des dépenses prévisionnelles) en fin d'année 2023, pour l'année 2 ; il reste donc un solde à régulariser de 69 573,30 euros vers les 11 exploitations.

Nom exploitation	Numéro SIRET	Code postal	Commune	Annuité 2022 définitive	Acompte 50 % sur annuité 2023	Annuité 2023 définitive	Solde restant à verser pour 2023
GAEC LES CABRIOLES	41891332300022	85700	Pouzauges	13 347,00 €	7 945,25 €	11 986,35 €	4 041,10 €
GAEC LES PUY	34051476900017	85700	Pouzauges	24 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €
EARL LE HAUT VIGNAUD	48984068600013	85700	Sèvremont	8 448,00 €	3 881,44 €	8 355,22 €	4 473,78 €
MORIN NICOLAS	82389681600019	85700	Sèvremont	12 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €
GAEC GODET RETAILLEAU	31721762800013	85700	Sèvremont	24 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €
EARL PRES DE SEVRE	32995814400019	85700	Sèvremont	12 000,00 €	6 821,27 €	12 000,00 €	5 178,73 €
GAEC LES MIMOSAS	34773835300015	85700	Sèvremont	11 534,00 €	8 623,02 €	13 832,55 €	5 209,53 €
JEAN-PHILIPPE COUTANT	52076079400013	85700	Sèvremont	12 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €
MICHAEL PASQUIER	84814295600012	85700	Sèvremont	4 710,00 €	1 593,54 €	2 879,98 €	1 286,44 €
GAEC LA RENAISSANCE	34266830800014	85700	Sèvremont	22 740,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €
GOURMAUD GUILLAUME	52422287400017	85700	Sèvremont	2 053,00 €	1 742,01 €	3 125,73 €	1 383,72 €
				146 832,00 €	78 606,53 €	148 179,83 €	69 573,30 €

Pour les aides relatives à l'année 3, le Conseil de Communauté sera prochainement consulté, après instruction du dossier présenté auprès de l'Agence de l'Eau.

Afin que la Communauté de Communes puisse reverser cette somme à chaque exploitation, il est nécessaire de délibérer en ce sens.

Adeline Auberger indique qu'Audrey Chauvet est arrivée il y a 15 jours en remplacement de François Papin. Elle expose que les PSE du Pays de Pouzauges vise à accompagner la mutation des pratiques agricoles et sylvicoles dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux effets du changement climatique. Le PSE est fléché sur le bassin de la Sèvre Nantaise.

11 exploitations agricoles sont engagées dans le PSE contribuant à la préservation du bocage et au maintien de l'élevage sur le territoire. Dans ce cadre, les exploitants mettent en place des actions sur les structures bocagères et/ou sur les systèmes de production agricole au sein de leurs exploitations.

Les volets d'action intégrés dans le PSE sont les suivants :

- **Gestion des structures bocagères :**
 - Actions sur les haies : création et maintien (la gestion des haies doit répondre au cahier des charges du Label Haie en vue d'une gestion durable de la haie et avec réalisation d'un Plan de Gestion Des Haies)
 - Actions de préservation des prairies humides.

- **Gestion des systèmes de production agricole :**

- *Actions sur les couverts végétaux : préservation / développement des surfaces de prairies permanentes ; diversité des couverts ; part des prairies dans la surface fourragère principale.*
- *Actions pour réduire les concentrés achetés et atteindre une autonomie au sein de l'exploitation.*
- *Action pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides.*

Adeline Auberger expose que les montants versés sont liés à l'atteinte des objectifs et des indicateurs mais la CCPP n'a pas de vision précise sur les différents objectifs que doivent atteindre les exploitants. Elle indique qu'administrativement cela reste compliqué mais pour les exploitants agricoles le dispositif est avantageux tant pour leur équilibre financier et tant pour la valeur environnementale. Elle évoque que ce dispositif est expérimental et, s'il devait se renouveler, l'agence de l'eau devra simplifier les démarches administratives qui sont très lourdes.

Délibération : Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, VOTE le reversement des subventions indiquées, soit la régularisation sur les sommes de l'annuité 2023.

CC30052403 - VOTE DE SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024

Exposé par Madame La Présidente et Madame Lydie Avoine

Suite à l'étude des subventions en Commission Sports, il est proposé de voter la subvention suivante :

- Pouzauges Vendée Handball : 34 848 euros

Cette subvention porte sur les déplacements du Club (26 848 euros correspondant à 80 % des coûts de transport présentés) ainsi que les frais de communication (8 000 euros).

Lydie Avoine expose que les subventions sont versées uniquement sur les déplacements au niveau National. Elle rappelle que le Hand est actuellement en National 1 mais va descendre en National 2 pour la saison prochaine. La subvention sera alors diminuée en fonction de la Poule et des kilomètres. Elle rappelle que le Club porte le Pays de Pouzauges lors de ses déplacements et est bien suivi par le public.

Bérangère Soulard rappelle que le versement sera effectué sur vérification des factures présentées.

Délibération : Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VOTE la subvention présentée,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'application correspondante.**

CC30052404 - REMBOURSEMENT DIVERS - CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER, CENTRE AQUATIQUE ET BUDGET GENERAL

Exposé par Madame la Présidente

Plusieurs demandes de remboursements sont proposées au Conseil de Communauté :

- Centre Aquatique : demande effectuée par Madame X, sur des abonnements, qui n'ont pu être utilisés au cours des mois concernés (5 mois), en raison de son état de santé : montant sollicité de 175 euros.

- Centre Culturel de l'Echiquier : demande effectuée par Monsieur X, sur un spectacle, auquel il n'a pu assister en raison de son état de santé : montant sollicité de 50 euros.

- Budget principal : une avance sur des fournitures (robinets), dans le cadre de réparations, a dû être effectuée par Monsieur X, agent de la Communauté de Communes, pour 58 euros.

Afin de se conformer au règlement général de protection des données (RGPD), les termes de la délibération et du compte-rendu seront anonymisés.

Délibération :

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE le remboursement des abonnements et frais indiqués auprès des personnes concernées,**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer tout document permettant ces remboursements.**

CC30052405 A CC30052406 - DECISION MODIFICATIVES

Exposé par Madame la Présidente

Deux décisions modificatives sont proposées au vote (annexe 03_ FINANCES) :

- Sur le budget annexe Manoir des Sciences de Réaumur : des écritures de régularisation sur la régie (2 000 euros), qui seraient financées par un abondement de la subvention d'équilibre prévisionnelle.
- Sur le budget principal : l'ouverture de crédits pour prévoir l'ajustement de la provision pour jours épargnés sur les comptes-épargne-temps des agents, tenant compte des nouveaux seuils journaliers fixés par décret (38 850 euros), et afin de prévoir l'abondement de la subvention d'équilibre prévisionnelle au Manoir (2 000 euros).

Délibération : Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE les décisions modificatives proposées.

CC30052407 - GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE

Exposé par Lydie Avoine

Lors de réunions du conseil d'exploitation du centre aquatique, successivement le 23 novembre 2023 et le 1^{er} février 2024, il a été étudié et validé une proposition d'augmentation des tarifs pratiqués, avec une effectivité au 1^{er} juillet 2024.

Après trois années perturbées par la crise sanitaire, la reprise à la normale d'activité est désormais effective. Les tarifs unitaires affectés au centre aquatique n'ont pas connu d'augmentation depuis 2015, la communauté de communes du Pays de Pouzauges ayant fait le choix de soutenir la pratique sportive et l'accès au site.

Pour autant le coût de fonctionnement du centre a largement été impacté par l'inflation démarrée en 2022, avec des surcoûts significatifs des fluides, électricité et gaz notamment.

Ce contexte, dans le travail de valorisation des ressources, a conduit le conseil d'exploitation à proposer une évolution tarifaire de 10% sur les tarifs unitaires et certains abonnements.

Cette évolution tarifaire reste cohérente au regard des tarifs pratiqués par les centres aquatiques piscines avoisinants.

L'augmentation de tarif ne concernera pas les abonnements (nommés « classique », « premium » et « infinity ») qui sont encore en période de rodage et nécessitent une consolidation auprès des usagers.

Cette augmentation ne concernerait pas non plus les établissements scolaires et les foyers fréquentant l'établissement.

De plus, il est proposé au Conseil communautaire d'inscrire de nouvelles activités telles qu'un abonnement de natation "performance" pour les pratiquants désirant relever des défis et des séances d'aqua-anniversaire pour les enfants souhaitant célébrer leur anniversaire au centre aquatique. Ces activités feront l'objet d'une mise en place ultérieure sur la saison 2024-2025.

Enfin, afin de soutenir des actions dites "solidaires", il est proposé d'inscrire dans la grille des tarifs spécifiques pour que la collectivité puisse s'associer un temps donné sur une action solidaire et reverser une partie du prix unitaire à une association désignée par une délibération ultérieure.

La proposition de grille reprenant les tarifs pratiqués actuellement et la projection à partir du 1er juillet est jointe **en annexe 04**.

Lydie Avoine expose que le Conseil d'exploitation est composé du groupe sport ainsi que des citoyens utilisateurs du centre aquatique. Elle indique que le centre aquatique a subi la hausse de l'énergie. Elle expose que la proposition tarifaire est cohérente par rapport aux territoires voisins (Chantonnay, Les Herbiers et Bressuire). Elle rappelle qu'il existe des nouveaux forfaits (infinity, premium et classique), il a été décidé de ne pas les augmenter pour que le centre aquatique reste attractif.

Elle expose qu'un club de tri athlète se développe sur le Pays de Pouzauges et indique que sur le mois d'octobre, 0.10 cts de plus par place sera reversé à l'association Octobre rose.

Elle expose que le centre aquatique va tester les aqua anniversaire avec un goûter et des activités dans l'eau. Elle précise que cet événement dépendra des plannings et les emplois du temps des maîtres nageurs. Lydie Avoine souligne l'implication de l'équipe du centre aquatique et des utilisateurs.

Elle indique que le gain serait de 21 391,89 euros si le nombre des entrées reste le même que l'année dernière.

Michelle Devanne demande à quoi correspondent les massages ?

Lydie Avoine explique que des masseurs peuvent intervenir, lors de soirées organisées (ex : la St Valentin).

Michel Gaborit évoque que l'augmentation de 10% pourrait faire penser que c'est une hausse importante mais cela s'explique puisque depuis 2015 il n'y a pas eu d'augmentation.

Jean-Louis Roy indique qu'il faudrait peut-être veiller à des évolutions plus fréquentes et que cette hausse, même importante, reste inférieure au niveau d'inflation depuis 2015.

Lydie Avoine rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation avant, car il y a eu le COVID, des travaux, la remise en route après COVID mais aujourd'hui la fréquentation est revenue à la normale.

Bérangère Soulard expose en tant que présidente du SDIS, la gratuité pour les Jeunes Sapeurs Pompier et sapeurs pompiers pour leur entraînement.

Délibération :

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER la nouvelle grille tarifaire tel que présentée en annexe à compter du 1^{er} juillet 2024.**

V - TRANSITIONS

CC30052408 - CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES ENTRE CITEO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT

Exposé par Lionel Gazeau

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, les communes adhérentes et le SCOM assurent, dans le cadre d'une action du groupement, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente, à signer ladite Convention avec CITEO.

Le projet de convention est joint en **annexe n°05**.

Lionel Gazeau expose que CITEO est un éco organisme qui est en charge de collecter des écotaxes aux revendeurs uniquement sur le thème des emballages. CITEO propose cette année d'accompagner les collectivités communes ou Communauté de communes pour un para financement pour les charges que peuvent représenter les dépôts sauvages d'emballages. Il évoque que pour aller plus loin, CITEO à proposer une grille de financement qui est différente en fonction de la taille de la commune.

Il indique que lorsque l'animateur SCOM a reçu cette information, une proposition a été faite c'est-à dire que les communautés de communes pourront aller chercher leur enveloppe auprès de CITEO qui pourrait être reversée au SCOM. Le but est de mutualiser l'ensemble des enveloppes et de diviser par le nombre d'habitants pour que chaque commune est l'équivalent d'environ 1,65 euros/habitant.

Michelle Devanne évoque que lors du dernier Conseil municipal de Pouzauges, il a été délibéré sur la convention mise en place. Le conseil a écrit leur désaccord avec les 1.65 euros partagés car il considère que la commune a plus de frais de fonctionnement par rapport aux petites communes. Le Conseil souhaitait le défraiement à 3.20 €.

Lionel Gazeau expose les conséquences et l'impact que cela peut avoir. Il explique que si la commune de Pouzauges demande à avoir les 3.20 €, la Communauté de communes ne pourra pas rentrer dans la mutualisation dans l'ensemble du territoire du SCOM car l'enveloppe est propre au territoire de Pouzauges.

Michelle Devanne indique que le dossier n'est pas le même pour les communes de plus de 5000 habitants et pour les autres communes.

Frédéric Portrait évoque qu'il ne trouve pas logique d'avoir un prix pour les communes de plus de 5 000 habitants, un prix commun est très bien. Au niveau de la collecte, tout le monde a les mêmes tarifs. Il

indique qu'un seul tarif serait préférable.

Michelle Devanne indique avoir demandé au SCOM une délibération mais il n'y en avait pas.

Anne Bizon demande comment pouvoir justifier avoir plus de frais ?

Michelle Devanne explique que la commune est plus importante et au vu du nombre d'habitants. Comment justifier que CITEO a mise en place des sommes différentes ?

Anne Bizon répond qu'entre une commune qui a plus d'habitants et une commune plus étendue géographiquement, le calcul des frais est peut-être à réétudier.

Lionel Gazeau indique qu'il y a un formulaire de CITEO mais il n'y a pas d'explications sur les montants différents.

Adeline Auberger évoque que les grandes villes ont un autre fonctionnement pour les dépôts sauvages.

Lionel Gazeau précise qu'il sera peut-être nécessaire de reformuler la délibération pour ne pas avoir d'ambiguïté.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO ci-jointe,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.**

CC30052409 - CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION ET D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES SUR LE PAYS DE POUZAUGES

Exposé par Lionel Gazeau

Considérant l'intérêt des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que représente un groupement de communes à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour coordonner les actions de lutte contre les déchets abandonnés à l'échelle d'un bassin de vie,

Considérant l'intérêt que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges soit désignée mandataire pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, Considérant l'intérêt que le SCOM Est-Vendéen soit désigné le référent et le coordonnateur du plan d'action de lutte contre les déchets abandonnés.

Le projet de convention est joint en **annexe n°06**.

Délibération :

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés sur le Pays de Pouzauges ci-jointe,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés sur le Pays de Pouzauges ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.**

VI - ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

Voir présentation en fin de conseil.

VII-MARCHES PUBLICS

VIII-RESSOURCES HUMAINES

CC30052410 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Exposé par Madame la Présidente

❖ Technicien Informatique

Le bureau communautaire réuni le 7 mai 2024, en considération de l'activité du Service Informatique (S.I.) et de l'accompagnement déployé, a acté la pérennisation du second poste occupé actuellement par un agent en contrat à durée déterminée (Contrat de projet).

Le contrat de projet arrive à terme le 31 août 2024.

Afin d'assurer la continuité du service pour la Communauté de communes et les communes, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique

L'agent concerné sera stagiairisé puis titularisé, sous réserve d'avoir donné satisfaction, au terme de sa période de stage d'une durée d'un an.

POLE	POSTE à OUVRIR	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Administration Générale - S.I.	Adjoint Technique	Technicien des SI	35/35ème	1	01/09/2024

Bérangère Soulard expose les enjeux sur la sécurité informatique et les besoins d'harmoniser les outils, les pratiques et aussi le travail avec les différents intervenants et les prestataires.

Délibération :

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER un emploi permanent de Technicien au sein du Service Informatique à temps complet de de 35/35^{ème}, de catégorie C, au grade(s) d'Adjoint Technique relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.**
- **QUE les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

CC30052411 - PERSONNEL TERRITORIAL RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU CENTRE AQUATIQUE

Exposé par Madame la Présidente

Madame la Présidente expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Pour mémoire les conditions d'accueil d'un apprenti pour le secteur privé sont :

Rémunération de l'apprenti (selon la réglementation en vigueur, en fonction de l'âge) :

Salaire mensuel minimum	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus*	26 ans et plus*
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 ^{ème} année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Madame la Présidente souligne que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Pour rappel, le Centre Aquatique accueille, depuis plusieurs années, deux apprentis MNS par an.

Saisi sur cette question, le CST a émis un avis favorable à l'unanimité. (16 mai dernier)

Il est proposé de reconduire, pour 2024-2025, le recours aux apprentis

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Centre Aquatique	Maître-Nageur Sauveteur	BPJEPS Activités aquatiques et de la natation	12 mois

Délibération : Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, SE PRONONCE sur le recours au contrat d'apprentissage (2 contrats MNS) pour le Centre Aquatique.

Informations diverses

Bérangère Soulard expose :

- *Le projet sur la réflexion d'un organigramme un peu nouveau, le sujet a déjà été évoqué en bureau communautaire.*

- *L'enjeu sur la question des transitions : la CCPP est très en avance sur les questions de transitions et de changements de mode de vie. La cellule transitions apparaîtrait comme un pôle dans l'organigramme.*
- *Pôle aménagement du territoire :*
 - o *Les enjeux de la CCPP : accompagnement auprès des entreprises et du développement économique, enjeu de renforcer ce pôle-là avec un accompagnement différent des projets de développement économique avec la proposition d'ouvrir un poste de développeur économique pour la fin de l'année.*
- *Proposition à Vincent Lebreton de pouvoir prendre des responsabilités supplémentaires en prenant un poste de directeur général adjoint en soutien à Frank Buquen.*

La prochaine étape est la présentation en CST au mois de juin.

La CCPP qui continue à se développer tout en ayant une vigilance aux dépenses de fonctionnement.

Lionel Gazeau évoque cette évolution qui est nécessaire. Il évoque qu'un autre évènement va amener la CCPP à réfléchir sur l'organisation : en matière d'éco où la CCPP jouait un rôle d'aménageur notamment en zones d'activités avec les enjeux du ZAN.

IX - DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE ET PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DÉLÉGATION

1- Décisions de Madame la Présidente

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Madame La Présidente :

➔ Au titre de la délégation n°1.10 :

- Achats à partir de 5 000 € HT (seuil intermédiaire de publication des décisions, au-delà MAPA/CPA) :

Numéro d'ordre	Intitulé
DP13112023	Spectacle JE NE COURS PAS JE VOLE au Centre Culturel l'Echiquier - ATELIER THEATRE ACTUEL (75009 PARIS) - pour un montant de 9 350€ HT contrat reçu le 29-03-2024
DP09112023	Spectacle JOACHIM HORSLEY du 24-02-2024 au Centre Culturel l'Echiquier - CAFE DE LA DANSE (75011 PARIS) - pour un montant de 7 000€ HT contrat reçu le 5-04-2024
DP27022024	Spectacle FRANCOIS-XAVIER DEMAISON au Centre Culturel l'Echiquier - COULLIER PROD (75017 PARIS) - pour un montant de 11 000€ HT contrat reçu le 5-04-2024
DP20032024	Spectacle GABI HARTMANN du 15-03-2024 au Centre Culturel l'Echiquier - ASTERIOS SPECTACLES (75011 PARIS) - pour un montant de 7 000€ HT
DP26032024	Changement et réfection portes extérieures en bois au Manoir des Sciences de Réaumur - BONNET (85 MONTAIGU) - pour un montant de 14 599,93€ HT
DP28032024	Location matériel longue durée diffusion son - kara II pour le centre culturel l'Echiquier - NOELTY (44 CARQUEFOU) - pour un montant de 8 091,40€ HT
DP11042024	6 Vélos aqua bike pour le Centre Aquatique - CARDIEAU (49 ANGERS) - pour un montant de 8 616,00€ HT
DP15042024	Travaux de peinture sur le bâtiment LES SENS DU BOIS, 49 rue Montifaut à Pouzauges - RIBEIRO TOUS SERVICES (85 POUZAUGES) - pour un montant de 3 768,38€ exonéré de tva
DP03052024	Village de la Davière le Boupère assainissement collectif - CHARIER TP (79 CERIZAY) - pour un montant de 15 158,13€ HT
DP03052024	Désamiantage branchement EU Rue des Vieux Métiers CHAVAGNES LES REDOUX - CHARIER TP (79 CERIZAY) - pour un montant de 5 640,18€ HT

- Avis de signature des Marchés :

Madame la Présidente a notifié les marchés indiqués en **annexe n°07**.

2- Décisions du Bureau communautaire

➔ Séance du 07 mai

NUMERO	OBJET	
<i>Suivant délégation 2-3</i>		
BC07052401	VOTE DE SUBVENTIONS CULTURE INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024	APPROUVEE
BC07052402	VOTE DE SUBVENTIONS SPORTS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024	APPROUVEE
BC07052403	VOTE DE SUBVENTIONS AMENAGEMENT INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024	APPROUVEE
BC07052404	VOTE DE SUBVENTIONS TRANSITIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024	APPROUVEE
BC07052405	VOTE DE SUBVENTIONS DIVERSES INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2-2</i>		
BC07052406	EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE POUZAUGES - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2-4</i>		
BC07052407	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	APPROUVEE
BC07052408	PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2-5</i>		
BC07052409	OPAH 2020-2024 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 1-5</i>		
BC07052410	CESSION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE TSM SUR LA ZONE INDUSTRIELLE MONTIFAUT - VENDEOPOLE A POUZAUGES	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2-3</i>		
BC07052411	ADHESION A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 3-1</i>		
BC07052412	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE CONTRACTUEL	APPROUVEE

X - INFORMATIONS DIVERSES

ACCES A LA CULTURE

Il sera fait une présentation au conseil communautaire, en avant-première, de la programmation culturelle 2024-2025.

Également, il sera présenté, dans le cadre de cette programmation, une évolution des formules d'abonnement, travaillée par la commission Culture du 22 mai dernier.

Mélanie Mulowsky présente la proposition d'évolution des tarifs.

Elle indique que les tarifs de l'Echiquier ont été fixés en 2012, ils n'ont pas été évolués depuis 2012. Elle rappelle les 3 gammes de prix et les 3 types d'abonnements.

Michelle Devanne demande si avec l'abonnement liberté, il est possible de prendre un autre spectacle au prix abonné ? La réponse est oui.

Vincent Luxi demande s'il a été imaginé un abonnement mensuel ? La réponse est non.

Viviane Guégan-Quaglia, Directrice du centre culturel de l'Echiquier expose que le thème retenu cette année est celui des émotions.

Les émotions sont au cœur de l'expérience humaine. Elles nous connectent, nous touchent et nous transforment. En choisissant les émotions comme thème central de cette saison, nous souhaitons offrir à notre public des moments intenses, des réflexions profondes et des rires partagés.

25 spectacles seront prévus avec une grosse partie en théâtre engagé, comédie, spectacle de cirque, jazz. Elle rappelle la fin du Contrat Local d'Education Artistique mais sont toujours proposés des spectacles avec des ateliers de la maternelle au primaire et pour les collèges et lycées des parcours théâtraux.

Au théâtre et au-delà :

Notre programmation théâtrale mettra en lumière des œuvres qui explorent la richesse et la complexité des émotions humaines. Clémentine Célerié, dans « La Maman du Bourreau », nous entraînera dans une exploration poignante de la culpabilité, du pardon et de la résilience.

L'humour comme catharsis :

Nous croyons également que l'humour est une formidable manière de gérer les émotions. Max Boublil et Tanguy Pastureau apporteront leur talent pour nous faire rire et réfléchir, transformant des observations du quotidien en moments de catharsis collective. Leurs spectacles promettent de libérer des rires, de provoquer des sourires et de nous rappeler que, malgré les défis, la joie et le rire sont essentiels à notre bien-être.

Une diversité d'expériences émotionnelles :

Outre le théâtre et l'humour, notre saison inclura des spectacles de danse, de musique et de cirque, chacun sélectionné pour sa capacité à évoquer une gamme d'émotions. Que ce soit la beauté sublime d'un ballet, la mélancolie d'un morceau de musique ou l'émerveillement d'une performance acrobatique, chaque événement sera une invitation à ressentir profondément.

L'ouverture de billetterie sera faite au mois de juillet, à partir de la publication de la plaquette qui sera distribuée avec l'actu du mois de juillet.

Michelle Devanne indique que sur la plaquette ne sont pas présents les spectacles pour les associations, elle trouverait important que ces dates paraissent pour la saison prochaine.

Viviane Guégan-Quaglia répond que c'est à cause d'un manque de place sur la plaquette.

Le programme cinéma au dos de la plaquette permet de faire de la pub pour les spectacles à venir.

Bérangère Soulard évoque que c'est un sujet à garder et si c'est possible de le réintégrer.

Anne Roy demande comment sont associées les associations dans la programmation culturelle ? Est-ce qu'un travail est réalisé hors les murs ?

Bérangère Soulard répond que le sujet est abordé dans le projet de territoire.

Mélanie Mulowsky indique la difficulté de faire la programmation de la saison culturelle avec 26 spectacles avec les contraintes imposés par les producteurs notamment.

Bérangère Soulard évoque la rencontre avec ARTS METISS et aborde l'un des premiers chantiers à ouvrir sur le prochain mandat sur une réflexion à porter sur l'offre culturelle. Comment fait-on participer les habitants ? C'est un sujet à ouvrir.

Viviane Guégan-Quaglia ajoute qu'indirectement l'Echiquier travaille avec les associations.

Michelle Devanne indique qu'il est important de conserver le lien avec les scolaires.

Le lancement de la saison sera le 3 octobre 2024.

Autres informations :

Jean-Louis Roy donne pour information que la maison des internes ouvrira au mois de juillet. Lundi dernier ont eu lieu les portes ouvertes pour les professionnels de santé du pays de Pouzauges, les retours ont été très positifs.

Une inauguration sera prévue à l'automne.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 25 juin à 19h00

La Présidente
Madame Bérangère SOULARD



Fin de séance à 20h50

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

